

● (1550)

Mme le Président: J'aimerais poser une question au député. Est-il indiqué sur la porte de ce bureau ou ailleurs que le député siège à la Chambre des communes? Si les gens croient qu'il siège à la Chambre des communes, je n'y peux strictement rien. Mais ce ministre a-t-il inscrit quelque part qu'il siège à la Chambre des communes?

M. Hawkes: Madame le Président, je n'ai jamais vu une telle enseigne. A quelques reprises, le personnel de mon bureau et moi-même avons été directement informés par quelques personnes que c'était avec cette idée en tête qu'elles étaient allées au bureau du ministre et que cela leur avait pris un certain temps avant de découvrir qu'elles s'étaient en fait adressées à quelqu'un qui ne pouvait rien faire pour elles au Parlement. Il serait sans doute utile que le comité permanent des privilèges et élections examine cette situation ambiguë comme l'a proposé le député du Yukon (M. Nielsen).

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Pour répondre à la question que vous avez posée au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), en effet, il existe de la confusion dans l'Ouest. Lorsque les gens de là-bas voient une photo de l'honorable Bud Olson surmontée de l'inscription «L'homme de l'Alberta», en lettres noires, ils croient qu'il est leur représentant à Ottawa.

Mme le Président: Ce n'est pas là ce que j'ai demandé, et le député le sait parfaitement.

Le député de Peterborough (M. Domm) veut-il la parole au sujet de la question de privilège?

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je soulève la même question de privilège que le député du Yukon (M. Nielsen). La chose qui me paraît la plus difficile, c'est d'essayer de déterminer ce qui constitue une atteinte à mes droits en tant que membre du Parlement, quand j'exerce mon mandat de représentant de mes électeurs. Mon intervention sera très brève mais très sincère. J'ai déjà eu l'occasion de soulever la question de privilège dans d'autres domaines quand j'estimais qu'on avait porté atteinte à mes droits de représentant des électeurs de ma circonscription.

Qu'il me soit permis de dire aux députés d'en face que toute cette affaire est une gangrène qui gagne peu à peu tout le pays. Ce qui se passe dans ma circonscription est directement lié à cette question de privilège. Dans ma circonscription de Peterborough, il y a flux constant de lettres et d'appels téléphoniques destinés au ministre suppléant responsable de ma circonscription.

Des voix: Bravo!

M. Domm: Les députés d'en face peuvent applaudir à tout rompre, mais il se pourrait fort bien qu'il s'agisse un jour de leurs fonctions. A cause de ce genre d'initiative, nos responsabilités de députés s'en trouvent diminuées.

Des voix: Oh, oh!

M. Domm: Je voudrais, si vous le voulez bien, citer quelques exemples que les députés d'en face prendront peut-être la peine d'écouter. Ce qui se passe quand ces gens vont voir les ministres

Privilège—M. Nielsen

chargés de représenter les circonscriptions dans lesquelles ils n'ont pas été élus n'est pas toujours bon. En effet, c'est même parfois mauvais parce que ces ministres qui sont censés représenter la circonscription de Peterborough perdent plus qu'ils ne gagnent. Qu'a fait le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) pour Peterborough? Grâce à lui, la municipalité a perdu Parcs Canada, Eldorado Nucléaire Ltée, de Haviland Dash...

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député entame un débat.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Jusqu'ici il n'a pas présenté un seul argument tendant à prouver que sa question de privilège est fondée. S'il ne le fait pas rapidement, je ne tarderai pas à dire que je l'ai suffisamment entendu.

M. Domm: Madame le Président, merci de votre patience. C'est mon aptitude à défendre les intérêts de mes électeurs qui est en jeu. J'estime que les députés d'en face n'ont pas à faire une descente dans ma circonscription comme un groupe de la Gestapo pour clouer une pancarte à la porte de mon bureau indiquant: «N'allez pas voir le député de Peterborough: allez voir le ministre chargé de représenter la circonscription au bout de la rue». La question, c'est de savoir où cela va s'arrêter?

Des voix: Bravo!

M. Domm: Les députés d'en face applaudissent. Ils voudraient bien intervenir dans ces circonscriptions dans le but de se faire du capital politique et de s'approprier ces sièges. En réalité...

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Cela confirme leurs vues.

M. Domm: Cela ne fait que confirmer leur point de vue. La présidence doit se rendre compte qu'ils jubilent parce qu'ils peuvent jouer un rôle dans ces circonscriptions, se faire connaître et gagner en importance et ainsi, s'assurer une marge confortable lors d'élections futures. Eh bien, ils ne pourront jamais être sûrs de remporter de futures élections s'ils essuient des échecs chaque fois qu'ils interviennent. Peterborough était plus choyée lorsque nous étions au gouvernement qu'elle ne l'a jamais été depuis le début de cette pratique.

Si la présidence ne voit pas dans cette initiative qui m'empêche d'exercer mes fonctions à l'égard de mes électeurs, matière à question de privilège, alors je l'invite à faire enquête pour savoir pourquoi ceux-ci écrivent ou téléphonent directement aux ministres du Cabinet d'autres circonscriptions qui sont chargés...

Des voix: Oh, oh!

M. Domm: C'est ce qui se passe; cela pourrait arriver dans votre propre circonscription. Vous ne serez pas toujours des ministériels. Un jour, vous siégerez dans l'opposition et vous prendrez la parole pour déclarer: «Nous ne voulons pas que le gouvernement ouvre des bureaux dans nos circonscriptions».